

Procès Verbal

Du Conseil Municipal

Séance Du 10 Février 2011

Date de convocation : 3 février 2011

Date d'affichage : 3 février 2011

Le dix février deux mil onze à 20 heures 15 , le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- ANGE Josiane- MARTINOT Séverine- FRACHISSE Renée- MARION Irène- BETON Brigitte – WOZNIAK Jean-Marie- AUROUX François- BARRE Damien- GIROT Dominique- GRACIANO Manu.

Absents excusés: Mmes BOREL Catherine- SILVESTRE Rachel- GALPIN Christelle- Mr RIMET Yves.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procurations: Mr RIMET Yves à Mr AUROUX François- Mme SILVESTRE Rachel à Mme BETON Brigitte.

Mr François AUROUX a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès verbal en date du 15 décembre 2010.
- Révision Plan Local d'Urbanisme: délibération complémentaire.
- Conseil orientation énergétique: demande subvention ADEME.
- Centre National Fonction Publique Territoriale: convention de partenariat.
- Assainissement: tarif de la redevance pour la période d'avril 2011 à mars 2012.
- Régime indemnitaire: filière administrative.
- Tableau des effectifs: suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe. Création d'un poste adjoint technique 1ère classe.
- Vente terrain à la SCI Tex: modification de la délibération du 22/09/2010. Assujettissement à la TVA immobilière.
- Etude de la motte castrale: choix du bureau d'études.
- CDG 26: convention assistance retraite 2010-2013.
- Droit préemption urbain.
- Questions diverses.

APPROBATION PROCES VERBAL EN DATE DU 15 DECEMBRE 2010.

Lecture et commentaire par le maire:

Locaux commerciaux: il n'y aura pas d'étude marché pour le bar-restaurant par la Chambre de Métiers.

Rond point la Vosnière: car en stationnement: Jean-Marie LABLANQUI fait remarquer qu'il faut écrire au chauffeur et non pas au propriétaire.

Parking de la crèche: fissures dans les enrobés rouges: il faut faire un courrier à BEAC.

François AUROUX voudrait connaître le détail des tâches effectuées par le conseil municipal. Le maire répond que toutes les interventions sont consignées dans un cahier. On peut organiser une réunion en présence de Mr DI MAURO.

François AUROUX: demande où en est la pose de coussins berlinois dans la rue de la Vallée. L'étude approfondie de la traversée du village devra proposer 2 hypothèses d'aménagement.

Damien BARRE demande quel choix a été fait? En cours.

Chiens errants: un des deux chiens a été déclaré mais pas l'autre.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME-DELIBERATION COMPLEMENTAIRE.

La délibération du 11 juin 2008 qui lançait la révision du PLU n'est pas assez explicite au vu de l'évolution de la législation depuis cette date. Il convient de détailler et préciser les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation publique.

Le BEAUR a élaboré un nouveau modèle de délibération dont le maire donne lecture:

« le maire, rappelle que le POS actuellement en vigueur a été approuvé le 25 janvier 2011, et considérant:

- que le document d'urbanisme actuel doit être adapté aux évolutions sociodémographiques, à l'évolution du contexte économique, à la connaissance des risques et à l'amélioration des équipements de la commune;
- que la commune a connu une croissance démographique de depuis l'approbation du POS et qu'elle fait l'objet d'environ demandes annuelles de permis de construire et que le POS actuel n'est plus adapté du point de vue des prescriptions opposables à ces demandes;
- que suite à l'évolution des textes législatifs et réglementaires, un PLU pourrait intégrer de nombreux outils permettant à la commune de mettre en oeuvre un véritable projet d'aménagement intégrant les principes du développement durable, ce que ne permet pas le POS actuel;

Le maire confirme ainsi l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme et ajoute que la révision de l'ancien POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU) est rendue nécessaire pour les raisons suivantes:

- la commune ne dispose plus de zones constructibles pour assurer son développement,
- le maintien des effectifs scolaires,
- la pérennisation et la redynamisation du commerce local,
- la création de liaisons douces entre les différents pôles (liaisons piétonnières et cyclistes),
- imaginer et préparer le développement futur de Clérieux en harmonie avec les communes riveraines.

En outre, l'élaboration d'un PLU permettra à la commune de définir un véritable projet global d'aménagement et de développement du territoire communal, dans le respect des principes de développement durable fixés par la loi SRU et le Grenelle de l'Environnement, à savoir l'équilibre entre l'urbanisation (renouvellement urbain dans le tissu existant et opérations d'extension urbaine) d'une part, et la protection des milieux naturels, des paysages et des espaces agricoles d'autre part, mais également la gestion économe du sol, la préservation de la qualité de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

Il conviendra également de favoriser, par l'intermédiaire du PLU, la mixité sociale dans l'habitat et la diversité des fonctions urbaines, en prévoyant les capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière de logements, d'activités économiques, commerciales, culturelles et sportives, de services, ainsi que d'équipements publics ou d'intérêt général.

L'élaboration du PLU permettra également de prévoir le développement des équipements publics de la commune et d'améliorer l'accessibilité des bâtiments et espaces publics.

Le maire précise qu'en application des articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient que le conseil municipal délibère pour compléter les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique annoncés dans la délibération du 11 juin 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- de compléter les dispositions de la délibération du 11 juin 2008 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L 123-6 à L 123-12 du Code de l'Urbanisme,
- de compléter comme suit les objectifs poursuivis par le projet de PLU:
 - élaborer un projet global d'aménagement et de développement du territoire communal, dans le respect des principes de développement durable fixés par la loi SRU et le Grenelle de l'Environnement, à savoir l'équilibre entre l'urbanisation et la protection des milieux naturels, des espaces agricoles et des paysages, la gestion économe du sol, ainsi que la préservation de la qualité de l'eau, de l'air et de la biodiversité.
 - favoriser, par l'intermédiaire du PLU, la mixité sociale dans l'habitat et la diversité des fonctions urbaines, en prévoyant les capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière de logements, d'activités économiques, commerciales, culturelles et sportives, de services, ainsi que d'équipements publics ou d'intérêt général.
 - trouver de nouveaux secteurs constructibles pour assurer le développement communal.
 - maintenir des effectifs scolaires.
 - pérenniser et redynamiser le commerce local,
 - assurer la continuité des liaisons douces entre les différents pôles (liaisons piétonnières et cyclistes),
 - imaginer et préparer le développement futur de Clérieux en harmonie avec les communes riveraines,
 - favoriser un développement économique:
 - en s'appuyant sur le tissu économique et commercial existant,
 - en favorisant l'implantation de nouvelles activités.
 - Préserver les espaces naturels et écologiques de l'urbanisation:
 - en identifiant les continuités écologiques,
 - en préservant et en développant les continuités écologiques,
 - en économisant le foncier.

De compléter les modalités de la concertation publique de la manière suivante:

Conformément aux objectifs précédemment identifiés, la concertation aura pour objet d'associer pendant l'élaboration du projet de PLU les habitants, les exploitants agricoles, les professionnels concernés, les associations et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole en favorisant le débat, les échanges et la confrontation des points de vue concernant le projet de PLU. Elle sera organisée selon les modalités suivantes:

- mise à disposition du public, à la mairie, d'un dossier d'information sur le projet de PLU pendant toute la durée d'élaboration du projet et aux heures et jours habituels d'ouverture. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancée des études et de la procédure d'élaboration (« porter à connaissance » transmis par le Préfet, éléments de diagnostic, études diverses, projet d'aménagement et de développement durable...),
- information par le biais d'un article dans la presse locale et dans le bulletin municipal au cours de la phase d'étude du PLU,
- organisation d'une réunion publique à laquelle seront conviés, par voie de presse ou d'affichage d'avis administratif en mairie, les habitants, les exploitants, les professionnels intéressés, les associations et personnes concernées dont les représentants de la profession agricole. Les dates, heures et lieux de réunions seront renseignés au sein des avis de presse ou avis administratif. Au cours de chacune des réunions publiques, les éléments de diagnostic ainsi que la réflexion sur le projet de PLU seront présentés, un débat suivra et une phase de questions/réponses terminera chaque réunion.
- mise à disposition en mairie d'un registre destiné aux observations des habitants, des exploitants, des professionnels concernés, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, pendant toute la durée d'élaboration du projet et aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie. Ce registre sera consulté régulièrement par le conseil municipal afin de recueillir et tenir compte des observations formulées.
- permanences en mairie avec le maire et l'adjoint à l'urbanisme aux jours et heures habituelles de permanence et sur rendez vous.

PRECISE que la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Elle a débuté le jour de la publication de la délibération du 11 juin 2008 et se terminera lorsque le conseil municipal délibérera pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Divers commentaires et constats:

l'évolution démographique de 1999/2006 : 1,2% par an.

Nombre de permis de construire de 2002 à 2007 une vingtaine par an.

Point sur l'avancement: le 23 février présentation par le BEAUR – Avancée du projet.

Pas de vote pour le moment. Voté après la réunion publique.

François AUROUX: est-on en phase avec les délais?

CONSEIL ORIENTATION ENERGETIQUE: DEMANDE SUBVENTION ADEME.

Rapporteur: Frédéric MANEVAL

Il est rappelé que la commune a engagé une réflexion globale sur son patrimoine immobilier. L'étude de diagnostic intègre un conseil d'orientation énergétique. Au cours sa dernière séance, le conseil municipal a retenu l'offre présentée par ABEILLE & COGNE-GBI. Les honoraires de GBI pour cette mission sont d'un montant HT de 8000 €.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) est en mesure d'attribuer une subvention à la commune pour financer cette étude à un taux de 60%.

Jean-Marie WOZNIAK veut savoir si cette étude ne pourrait pas être réalisée par le technicien de la CAPR, s'il n'y a pas là double emploi?

Réponse: il s'agit de missions complémentaires mais pas similaires.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à solliciter une subvention auprès de l'ADEME.

CENTRE NATIONAL FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE:CONVENTION DE PARTENARIAT.

Rapporteur: Jean-Marie LABLANQUI.

Le CNFPT organise des formations à l'encontre du personnel territorial. La majeure partie de ces formations est financée par la contribution des collectivités. Mais les besoins en formation des collectivités et de leurs agents connaissent une croissance significative compte tenu de l'évolution de leurs missions.

Ainsi le CNFPT a diversifié ses actions de formations. Certaines donnent lieu à une contribution financière.

La législation impose que les échanges de prestations, avec contrepartie financière, réalisés entre organismes publics donnent lieu à passation de convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de partenariat avec le CNFPT.

ASSAINISSEMENT: TARIF DE LA REDEVANCE POUR LA PERIODE D'AVRIL 2011 A MARS 2012.

Rapporteur François AUROUX:

Comme tous les ans, le SIEV (Syndicat des Eaux de la Veaine) demande à la commune de fixer le montant de la redevance assainissement.

Il rappelle que cette redevance se décompose en deux parties: abonnement et consommation. . Clérieux compte 652 foyers pour une consommation moyenne de 120 M3. C'est sur cette bases qu'ont été faites plusieurs simulations. François AUROUX présente le tableau avec plusieurs hypothèses.

Une question se pose: prise de la compétence assainissement par la CAPR.

La majorité des élus pensent qu'il est moins injuste d'augmenter la consommation plutôt que l'abonnement.

Débat: les gros travaux à venir (séparatif dans la rue de la Vallée) participation aux travaux ou taxe de branchement?.

Les diverses propositions sont soumises au vote.

Le conseil municipal, à la majorité, 12 pour- 2 contre- 2 abstentions, décide d'augmenter les tarifs de 2% ce qui donne: 22,40 € pour l'abonnement annuel, 0,84 € le m3.

REGIME INDEMNITAIRE-FILIERE ADMINISTRATIVE.

Rapporteur: Mr LABLANQUI.

Il s'agit de reconduire, pour l'exercice 2011, l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) aux agents de la 2ème catégorie (attaché, secrétaire de mairie). Le coefficient multiplicateur appliqué est de 2,5.

Voté à l'unanimité.

TABLEAU DES EFFECTIFS: SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Rapporteur: Jean-Marie LABLANQUI.

Un agent communal, adjoint technique 2ème classe, vient de réussir avec succès les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique 1ère classe.

La commune en autorisant l'agent à présenter cet examen, s'était engagée à le nommer en cas de réussite.

Il propose donc de procéder à sa nomination en qualité d'adjoint technique 1ère classe et de modifier ainsi le tableau des effectifs:

- suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe.
- création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe.

Jean-Marie WOZNIAK insiste sur l'intérêt de la formation et demande le contenu de l'examen, l'agent qui l'a passé, et les plus que peut attendre la mairie.

Voté à l'unanimité.

VENTE TERRAIN A LA SCI TEX: MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 22/09/2010: ASSUJETTISSEMENT A LA TVA IMMOBILIERE.

La délibération du 22 septembre 2010 prévoyait la vente par la commune des parcelles C 404 - C 420 - C 421 à la Sci Tex au prix de 7 euros le m2.

Mais, considérant que les cessions de terrains à bâtir qui interviennent après le 11 mars 2010, date d'entrée en vigueur de la réforme de la TVA immobilière, sont désormais soumises de plein droit à la TVA,

Considérant que la délibération initiale décidant cette vente avait été prise le 16 décembre 2009,

Considérant que la délibération d'une commune peut être assimilée à un avant contrat, et que lorsqu'une collectivité n'avait pas opté pour la TVA et qu'une délibération avait été prise avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur la base d'un prix sans TVA, les parties peuvent ne pas soumettre la cession à la TVA,

Le maire explique aux membres présents que les parcelles C 404 et C 420 peuvent ne pas être concernées par la TVA. Par contre la parcelle C 421 doit être nécessairement soumise à cette taxe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, indique que la vente de la parcelle C 421 à la SCI TEX sera assujettie à la TVA.

ETUDE DE LA MOTTE CASTRALE: CHOIX DU BUREAU D'ETUDES.

Rapporteur: Manu GRACIANO.

ALP'GEORISQUES avait pour mission d'assister la commune dans le recrutement d' un bureau d'études qui réalise une étude de la motte castrale.

Une consultation avec visite sur site a été lancée en collaboration avec Mr MAZET-BRACHET

Deux bureaux ont été présélectionnés: ANTHEA et CFEG

Manu GRACIANO donne lecture de la synthèse des offres qui prend en compte les points suivants:

Diagnostic du site, qualification des aléas, analyse des enjeux, moyens de protection, moyens de surveillance, coûts et délais.

Les deux offres sont sensiblement équivalentes. La préférence se porte sur le bureau CFEG qui s'est associé avec SAGE Ingénierie, bureau spécialisé dans les éboulements et glissements de terrains qui semble le mieux disant.

Le coût de la mission est de 13 107,52 € HT auquel il faudra éventuellement rajouter une phase optionnelle de 900 € HT.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à signer l'acte d'engagement.

Jean-Marie LABLANQUI attire l'attention du conseil sur la responsabilité de la commune lorsque les risques seront connus.

Le maire répond que la falaise se situe dans le domaine privé et que l'on profitera de la révision du PLU pour classer ce secteur en zone à risque.

CDG 26- CONVENTION ASSISTANCE RETAITE 2011-2013.

Le CDG 26 organisme qui gère entre autres la carrière des agents territoriaux propose d'intervenir pour la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

La commune avait déjà passé une convention avec le CDG 26 pour la période 2007/2010.

Le maire propose de la reconduire pour une durée de 3 ans. Il donne lecture de la convention.

François AUROUX demande quels sont les coûts de cette intervention?

Il s'agit de tarifs fixés suivant le type d'options (ex 60 euros pour la liquidation d'une pension vieillesse).

Il ne s'agit aucunement d'un forfait. Le paiement se fait à la prestation.

Voté à l'unanimité.

DROIT PREEMPTION URBAIN

Le maire demande aux membres présents de se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes:

Maison et terrain appartenant à VALLARNAUD Dominique

19 rue des Remparts

Cadastrés E 534 (340 m2).

Vente à Mr François-Aymeric CHAMPEAU.

Maison et terrain appartenant à VALLARNAUD Alain

3 chemin des Ecoliers

Cadastrés E 468 (160 m2) E 469 (140 m2)

Vente à Mr Christophe MONJAL.

Maison et terrain appartenant à GUERIN Gérard

4 rue de l'Egalité

Cadastrés E 488 (10 a 70 ca) E 489 (6 a 80 ca).
Vente à Mr François WILLIGENS et Mme Christine LETUE.

Terrain appartenant à MICHAT Hervé.
Quartier les Greniers
Cadastré E 1659 (8 a 73 ca) E 1683 (1 ha 05a 81 ca)
Lot C pour une superficie d'environ 855 m2.

Maison et terrain appartenant à MINODIER Vincent
4 chemin des Ecoliers
Cadastrés E 1110 (1a 08 ca).

Maison et terrain appartenant à FEYDET Didier
Quartier les Greniers
Cadastrés E 1685 (323 m2)
Vente à Mr Julien FEYDET

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à l'exercice de son droit de préemption pour les biens précités.

QUESTIONS DIVERSES.

Josiane ANGE: quartier Pont de l'Herbasse: le problème des déchets à l'emplacement des bennes n'a toujours pas été résolu.

Le maire répond que les élus de Clérieux et Granges les Beaumont doivent se rencontrer au sujet de l'ancien pont sur l'Herbasse. On en profitera pour évoquer ce sujet.

Manu GRACIANO: fait le compte rendu de la réunion avec le Conseil Général, le SIABH, la DDT, Mr DUCLOUX de la CAPR au sujet du ruissellement des eaux dans le Cro Montagna. Il est conseillé de réaliser une étude du bassin versant. Cette étude sera inscrite au contrat de rivière ce qui permettra l'octroi de subvention.

Renée FRACHISSE: il est regrettable que le bar « Lou Savino » soit fermé le dimanche matin.

Jean-Marie WOZNIAK: demande si le nécessaire a été fait au sujet du car qui stationne au quartier les Houlettes.

Trou dans le trottoir devant le lotissement les Sables: on relancera France Télécom.

Renée FRACHISSE: prévoit-on d'installer un lampadaire dans la montée des Genêts? Le maire explique que la politique de la CAPR en matière d'éclairage public est de ne pas étendre le réseau.

Manu GRACIANO: à l'issue d'une réunion « éclairage public »: il y a une volonté d'enlever les points lumineux non indispensables.

Rond point de la Vosnière: les fourreaux ont été installés au moment des travaux

Brigitte BETON constate un problème de sécurité pour les piétons le long du CD 114, à la sortie du village. (article dans le prochain Bulletin Municipal).

Jean-Marie WOZNIAK: certains panneaux de noms de rues sont dans le mauvais sens. A revoir entre les élus et Jean-Pierre BANC.

Salle des fêtes: a fait l'objet d'une inspection de la commission départementale de la sécurité. Celle-ci a émis un avis favorable et préconisé des recommandations.

Jean-Marie WOZNIAK: aménagement de la traversée du village: va-t-on enterrer les bacs à ordures?

Manu GRACIANO répond que cela sera étudié au moment de l'aménagement.

Renée FRACHISSE: signale un problème de déjections canines sur le parking de la cure.

Brigitte BETON: conseil municipal de jeunes : opération STOP PUB: les jeunes vont passer dans le village.

Jean-Marie WOZNIAK: commission communication:

il a été décidé d'élaborer un modèle type d'affiche qui servira de support à toutes les annonces de la mairie. Le 15 avril 2011: réunion publique.

Préparation avec les commissions. Puis réunion avec l'ensemble du conseil.

Le 17 février 2011 à 17 heures: étude la falaise: première réunion avec CFEG.

Départ du médecin: le maire a entamé des démarches pour trouver un remplaçant.

Il faut également trouver un local qui puisse servir de cabinet médical. On peut disposer de la maison de la Paroisse, de l'ancienne cure, de la cure, de la maison Corteys. Quelle que soit la solution, il faudra faire des travaux.

Il demande au conseil de fixer le montant de ces travaux. Le conseil donne son aval pour la somme de 15 000 euros.

Jean-Marie WOZNIAK veut savoir si l'on a des pistes sérieuses et dans quelles conditions se fera l'installation du médecin. Gratuité des locaux? Pendant quelle durée? 6 mois? 1 an?

Le maire annonce qu'il a adressé une note de service à l'ensemble du personnel pour lui rappeler son devoir de réserve. En effet, certaines informations « confidentielles » avaient été divulguées.

Prochaine réunion du conseil: 23 février 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22.15 heures.

